

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 mai 2022

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de :

- Pierre DALSTEIN, représenté par Emmanuel BLANCARD

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.  
Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe qu'il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour la délibération n°6, portant sur la mise en place du régime indemnitaire.

Ce rajout est approuvé à l'unanimité

### **Délibération n° 1 : Adoption du rapport 2021 sur le prix et la qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Vu la délibération du 7 Avril 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois,

Vu le Rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du SPANC.

Le Maire présente ce rapport et demande aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2021 sans remarque particulière.

### **Délibération n° 2 : Acquisition de matériel informatique à la bibliothèque**

Le Maire informe que la médiathèque départementale a rassemblé le 7 avril les équipes des bibliothèques du territoire à Die pour évoquer la possibilité d'une informatisation des bibliothèques avec une aide financière éventuelle du Département.

Un devis a été réalisé par commune. Il comprend :

- La mise à disposition du logiciel (frais d'installation et paramétrages et formation d'une journée)
- La fourniture de matériel spécifique (codes-barres et douchette code-barre).

Ces frais sont éligibles à l'aide du Département à hauteur maximale de 80%.

Apparaissent aussi sur le devis une proposition de matériel informatique (PC) et les coûts annuels de fonctionnement. Ces frais ne sont pas éligibles à l'aide du Département.

Le Maire propose d'accepter la première partie du devis, pour un montant de 1 448.95 euros et de demander une subvention au Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le devis proposé
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention au Département.

### **Délibération n° 3 : location des locaux du Val d'Oule**

Pour le bon déroulement de la manifestation Ultratrail 2022, l'association « UTMC Organisation » a sollicité la Mairie pour la mise à disposition des locaux du Val d'Oule du 15 au 17 juillet.

Le Maire propose de louer ces locaux, à titre exceptionnel, pour un montant de 100 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette location au prix de 100 euros.

#### **Délibération n° 4 : Création d'emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la gestion du camping municipal il y a lieu de créer 1 poste d'Adjoint Administratif à raison de :

- o 8 h hebdomadaire du 15 mai au 30 juin 2022
- o 14 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022
- o 8 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022

dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Administratif saisonnier à temps non complet

#### **Délibération n° 5 : Retrait du groupement de commandes du SDED (Service public Des Énergies dans la Drôme)**

Le Maire rappelle que la commune fait partie d'un groupement d'achat d'électricité et de gaz géré par le SDED.

La hausse de la facture d'électricité pour l'année 2022 a été estimée en début d'année à 100% environ par rapport à l'ancien marché.

Dans ce contexte, le SDED a obtenu la validation par son fournisseur d'énergie la possibilité pour ses membres encore éligibles aux TRV (Tarifs Réglementés de Vente) de sortir du marché groupé dans le cadre de la clause de flexibilité.

Le Maire propose que la commune utilise ce droit afin de réduire la facture d'électricité 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de sortir du marché groupé du SDED

#### **Délibération supplémentaire n°6 : Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.)**

Le Maire propose de modifier le régime indemnitaire en place en rajoutant le personnel contractuel en place depuis plus de mois en continu.

Le Maire rappelle que le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dont le versement est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** ce nouveau régime indemnitaire à compter de ce jour

## Questions diverses :

Associations : Le Maire et les adjoints proposent de mettre à disposition des associations communales une salle dans l'ancienne poste, à l'année.

Cette mise à disposition serait gratuite, à l'exception de l'eau et de l'électricité qui seraient à la charge des associations. Une convention pourrait être établie entre une association référente (comité des fêtes) et la commune. Cette association ferait le lien avec les autres associations pour la gestion des créneaux horaires, l'entretien, le paiement des charges et de l'assurance, etc ...

Le Maire précise qu'il ne s'agirait en aucun cas d'une maison d'associations mais seulement d'une mise à disposition de salle communale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, François HUMBERT, valide cette proposition.

Salle de sport : plusieurs demandes ont été faites concernant la mise en place d'une salle de sport sur la commune. Après réflexion, le Maire propose d'aménager la grande salle du Val d'Oule en achetant du matériel. Cette salle pourrait être utilisée par les administrés, les pompiers, l'école, etc... Le système envisagé serait identique au point précédent (convention avec une association ou avec un prestataire sportif). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'étudier ce projet. Un sondage sera réalisé au préalable auprès de la population.

Solidarité Ukraine : Le Maire a reçu Mr BORGHIÉRO qui pourrait prochainement accueillir une famille ukrainienne dont la fille serait scolarisée en CM2. Il sollicite la commune pour l'obtention de la gratuité de la cantine scolaire. Par solidarité, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge les repas à la cantine de cette enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Zone artisanale : la société OULE CONSTRUCTION a envoyé un courrier pour demander l'ouverture de la zone artisanale prévue sur la commune. Le Maire rappelle qu'une zone a été définie, à côté du centre d'exploitation département. Il informe qu'il a demandé à l'intercommunalité d'entrer en négociation avec le propriétaire pour acheter le terrain. A terme, cette zone artisanale pourrait également accueillir une station-service ou d'autres entreprises suivant la surface définie préalablement.

Parkings : Le projet de remplacement du terrain de tennis par un parking étant pour l'instant suspendu, le Maire propose une nouvelle solution : étudier la faisabilité d'un nouveau parking sur le terrain communal situé entre la gendarmerie et la cantine. Une quinzaine de places pourraient ainsi être créés. Un chiffrage va être fait à ce sujet.

François HUMBERT informe que Mr Abel MAHON céderait gratuitement du terrain à proximité du camping, le long de la voie communale, afin de créer un parking. Il demanderait simplement de délimiter son terrain par une clôture. Le Maire propose à François HUMBERT de le rencontrer.

Rue du Bourg : Alain PICCARDI a fait la demande verbale à des élus afin de rendre la rue du Bourg piétonne du 14 juillet au 20 août. Après discussion, considérant que cela perturberait trop les personnes habitant à proximité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

Vidéoprotection : Le Maire informe qu'il a eu une réunion avec les services de gendarmerie concernant le projet de vidéoprotection sur la commune. Une proposition sera rendue prochainement et le Conseil Municipal se positionnera quant à la suite à donner.

Garderie périscolaire : la Mairie a reçu une demande pour relancer la garderie scolaire en 2022/2023. Devant la difficulté à recruter du personnel pour 1 heure par jour et l'irrégularité des inscriptions, une solution envisageable serait de faire payer aux parents un forfait annuel.

Jeannette LACOUR recevra les parents d'élève pour discuter sur ce projet.

Déchetterie des gravats : par mesure environnementale, et par sécurité, le site va être prochainement fermé. Tous les gravats seront concassés.

Chemins de randonnée : le Maire a assisté à une réunion avec les associations concernées et le Département. Il rappelle que les chemins de randonnée sont une compétence de la commune.

Pour être inscrits sur les sites de randonnée du tourisme, une convention doit être établie entre les propriétaires des parcelles traversées et la commune. La Communauté de Communes va se charger d'entrer en contact pour faire établir ces conventions.

Le Maire précise qu'il conviendrait de rouvrir les chemins ruraux, qui, petit à petit sont refermés par la végétation ou exploités par des particuliers.

Hôpital de Die : une Adjointe était présente lors d'une réunion du comité de soutien sur la Motte. Le Maire rappelle qu'il est intervenu à plusieurs reprises en réunion intercommunale afin de définir la position de la commune de La Motte Chalancon, à savoir : « Nous avons besoin d'un hôpital sur Die, l'implantation de ce nouvel hôpital étant secondaire ».

Il revient à la commune de Die, qui est souveraine et qui détient la compétence d'urbanisme, de définir l'emplacement.

Plan d'eau : Un comité de pilotage sur le plan d'eau a eu lieu ce jour à la Motte, avec des membres de la Région, du Département, du Collectif, des Offices de tourisme, et les élus. Gaël LAFARGE, le nouveau gérant, a été présenté. Ce comité a été suivi par une réunion publique sur site.

Caravanes : le Maire interroge Brigitte PARRENT sur l'avancée du dossier caravanes.

Pour rappel, les caravanes servant « d'abri de jardin », même installées sur un terrain privé, sont interdites sur la commune selon le code de l'urbanisme. L'Adjointe en charge de ce dossier informe que dès la semaine prochaine, la gendarmerie va intervenir afin de prendre les mesures nécessaires pour les faire évacuer dans les plus brefs délais sous peine d'amende.

Maison de Santé : le Maire informe que les plans seront proposés aux professionnels de santé fin mai, puis aux élus, avant le dépôt d'un nouveau permis de construire.

### **Tour de table :**

Pierre POLETO annonce qu'il a commencé à travailler sur le bulletin municipal de juin et qu'il recueille actuellement les articles.

Il donne les chiffres de fréquentation du nouveau site de la mairie. Entre 20 et 30 personnes se connectent chaque jour.

Jeannette LACOUR informe qu'elle a assisté au tirage au sort du jury d'assises et que la commune de la Motte Chalancon n'a pas été tirée au sort.

Christian MOLERUS répond aux demandes d'habitants informant que le carillon de l'angélus ne fonctionne plus. Il informe que cette demande est prise en compte et que le nécessaire sera fait dans les semaines à venir.

Fin de la réunion à 22 heures 15.